

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
21 octobre 2016
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 octobre 2016, à 10 heures

Président : M^{me} Mejía Vélez (Colombie)
puis : M. Glossner (Vice-Président) (Allemagne)
puis : M^{me} Mejía Vélez (Colombie)

Sommaire

Point 106 de l'ordre du jour: Prévention du crime et justice pénale

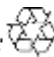
Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17327X (F)

Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/71/94, A/71/96, A/71/114, A/71/119, A/71/120 et A/71/121)

Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/71/316)

1. **M. Fedotov** [Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)], s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'année écoulée a été difficile et importante pour ce qui est de l'action internationale concernant la prévention du crime, la justice pénale, le contrôle des drogues et la lutte anticorruption et antiterroriste. La session extraordinaire relative au problème mondial de la drogue, que l'Assemblée générale a tenue en avril 2016, a permis de mieux aborder ce problème de façon équilibrée, intégrée et axée sur les droits, en traitant de questions telles que la prévention et le traitement fondés sur des preuves scientifiques, l'accès à des médicaments contrôlés soulageant la douleur, la justice pénale, des mesures d'application des lois conformes aux principes de la proportionnalité et de l'état de droit et l'intégration systématique des questions relatives au genre et à la jeunesse dans les politiques et programmes concernant les drogues. Le document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » a renforcé l'engagement pris au niveau mondial d'appliquer les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et a fourni un solide cadre de travail à l'actualisation de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. En outre, la Commission des stupéfiants procède actuellement à un suivi méthodique de la question, avec la participation d'entités de l'ONU, d'organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales.

2. L'ONUDC continuera à s'associer étroitement à ses partenaires du système des Nations Unies pour relever les défis liés aux drogues illicites. Il teste sur le terrain les normes internationales de traitement des troubles liés à la consommation de drogues, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et il a lancé une campagne mondiale de prévention de l'usage de drogues qui s'appuie sur des preuves scientifiques. En sa qualité de coparrain du

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), il aide à accélérer la fourniture de l'aide dispensée aux toxicomanes et aux détenus consommateurs de drogues qui sont touchés par le VIH/sida. La session extraordinaire et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) ont donné un nouvel élan au développement alternatif en tant que moyen de faire reculer la culture illicite de la coca, du pavot à opium et du cannabis et d'améliorer la situation socioéconomique des populations marginalisées en leur offrant des possibilités légitimes de se procurer des revenus.

3. À la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été lancé le deuxième cycle du mécanisme d'examen de l'application de la Convention, consacré à la prévention de la corruption et au recouvrement d'avoirs. L'ONUDC aide par ailleurs les États Membres à appliquer la Déclaration de Doha, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale. Avec l'appui du Qatar, le processus de suivi concret a porté sur le renforcement de l'intégrité des autorités judiciaires et sur l'éducation en matière de justice, ce qui a contribué à appuyer les efforts entrepris pour atteindre l'objectif 16 de développement durable. La huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée représentera une importante occasion de renforcer encore la coopération internationale contre les menaces transnationales, dont le trafic de biens culturels, la piraterie et la criminalité maritime.

4. Les programmes nationaux, régionaux et mondiaux de l'ONUDC, ainsi que ses étroits partenariats avec les organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et d'autres entités, ont aidé à développer les capacités des services de police en matière de renseignement criminel, de protection des lieux de crime, de techniques d'enquête spéciales, de médecine légale, d'enquêtes financières et de surveillance des frontières, ainsi que la coopération interorganisations, régionale et interrégionale visant à promouvoir les échanges d'informations et les opérations multilatérales de répression des crimes graves et des flux financiers illicites. En réponse aux demandes des États Membres et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale

relatives au terrorisme et à l'extrémisme violent, l'ONUDC renforce encore ses services d'aide juridique et d'accroissement des capacités pour faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers et briser les liens entre criminalité organisée et terrorisme.

5. L'Office continue par ailleurs d'assurer à la communauté internationale le niveau le plus élevé de recherche et d'analyse dans les domaines relevant de son mandat. Le Rapport mondial de 2016 sur les drogues examine les questions liées aux drogues et au développement durable et permet de mieux comprendre comment faire pour relier les politiques relatives aux drogues et les interventions en matière de développement. Le premier Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages, publié lui aussi en 2016, a révélé la vulnérabilité de ces espèces et des forêts à la criminalité. Le Rapport mondial biennal sur la traite des personnes, qui doit paraître en novembre 2016, insistera sur la nécessité de remédier aux abus et aux actes d'exploitation criminels dans le contexte de la crise actuelle des réfugiés et des migrants. L'ONUDC continuera à aider les États Membres à appliquer les deux protocoles additionnels à la Convention contre la criminalité transnationale organisée afin de promouvoir la justice et de protéger les victimes de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants.

6. L'ONUDC compte venir en aide aux États Membres tout en s'employant à utiliser efficacement son budget, à renforcer les obligations redditionnelles et la transparence dans ses services, à s'en tenir à une gestion axée sur les résultats et à des évaluations indépendantes, à intégrer systématiquement les questions de genre dans ses travaux et ses mandats et à promouvoir une représentation géographique équitable et l'égalité des sexes dans ses effectifs. Les fonds extrabudgétaires ont triplé ces 10 dernières années mais les contributions non affectées ont chuté considérablement et l'ONUDC reçoit moins de 1 % de l'ensemble du budget de l'ONU. De ce fait, il a adopté un modèle de recouvrement intégral des coûts, conforme aux politiques prescrites par le Secrétariat de l'Organisation, mais peine encore à assurer la viabilité de certains de ses bureaux nationaux et régionaux, indispensables à l'exécution de son mandat. Il lui faut davantage de ressources ordinaires et de fonds provenant d'autres sources pour être en mesure de mener ses activités principales et des initiatives

institutionnelles, d'effectuer des travaux normatifs et des recherches et de répondre rapidement aux demandes d'intervention des États Membres.

7. **M. Ríos Sánchez** (Mexique) dit qu'il doit y avoir collaboration et coordination entre tous les organismes des Nations Unies et communication avec l'Assemblée générale. Le Rapport mondial sur les drogues met un accent particulier sur l'offre et la disponibilité des nouvelles substances psychoactives; il faudrait cependant procéder à une analyse plus approfondie de la demande et de la consommation. L'élan suscité par les engagements pris à la session extraordinaire doit être maintenu.

8. **M. Ruiz Blanco** (Colombie) dit qu'il apprécie les travaux que l'ONUDC a entrepris en Colombie pour réduire la demande, promouvoir le développement alternatif, renforcer le système judiciaire et lutter contre la traite des personnes. Il salue la décision prise par la Commission des stupéfiants de tenir quatre réunions en octobre 2016 et de consacrer une journée à l'application et au suivi des textes issus de la session extraordinaire. Il demande quelles mesures l'Office a prises de concert avec les organismes des Nations Unies pour assurer une application collective et efficace des recommandations formulées à la session.

9. **M. Fedotov** [Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)], dit que les nouvelles substances psychoactives sont l'un des grands défis signalés dans le document final de la session extraordinaire. L'ONUDC continuera donc à collaborer avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'OMS en ce qui les concerne et à aider les pays à élaborer des stratégies propres à relever le défi qu'elles constituent, en s'appuyant sur la législation et la coopération et la coordination internationales.

10. L'ONUDC entend collaborer étroitement avec ses partenaires des organismes des Nations Unies. En partenariat avec l'OMS, il met actuellement à l'essai, sur le terrain, les normes internationales de traitement des troubles liés à l'usage de drogues, adoptées par la Commission des stupéfiants, et il travaille en étroite collaboration avec le Comité des organismes coparrainants dans le cadre de son partenariat avec ONUSIDA. Outre qu'il exécute des programmes nationaux et régionaux, il mène des travaux en sa qualité de membre des équipes de pays des Nations Unies, conformément à l'initiative Unis dans l'action.

Pour promouvoir le développement alternatif, qui vise surtout à développer les infrastructures et les facilités offrant des alternatives aux agriculteurs, il s'appuie sur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions financières internationales et d'autres partenaires internationaux.

11. **M. Rattray** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les États membres de la CARICOM ont de grandes difficultés à parvenir à un développement durable en raison de la criminalité transnationale organisée, principalement du trafic illicite de drogue, de la traite des personnes, du commerce illicite des armes légères et des munitions et du blanchiment d'argent. Les petits États insulaires en développement, qui sont très endettés et soumis à de fortes contraintes budgétaires, se voient obligés d'utiliser des ressources affectées à des activités urgentes de développement, telles que l'éducation, les soins de santé et la création d'infrastructures, pour réprimer la criminalité. De surcroît, les activités criminelles privent la région de la contribution des jeunes, qui constituent le groupe le plus important de ses ressources humaines. La CARICOM compte créer des possibilités d'emploi et de création d'entreprises de façon que la population, les jeunes en particulier, puissent mieux résister à l'attrait qu'exercent sur eux les bandes criminelles organisées. Il faudrait redoubler d'efforts pour remédier aux causes profondes de la criminalité afin de mieux contrer cet attrait et de réduire l'extension des activités criminelles.

12. La CARICOM a continué à combattre les activités illégales au moyen de sa stratégie en matière de criminalité et de sécurité et de sa coopération avec ses principaux partenaires, dont le Fonds européen de développement et l'ONUSD. La formation des agents chargés de la surveillance des frontières s'est poursuivie dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité dans le bassin des Caraïbes, et les capacités ont été renforcées dans des domaines tels que la détection, l'interdiction et la gestion des risques afin d'améliorer la sécurité des frontières des pays de la région. La CARICOM prie ses partenaires de développement de poursuivre et d'élargir leur coopération internationale avec elle, notamment les échanges d'information, les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique, afin de l'aider à réduire les activités criminelles, à améliorer la justice pénale et à créer des sociétés pacifiques et ouvertes. Le blanchiment

d'argent et les autres infractions financières nécessitent une intervention collective de la communauté internationale. La CARICOM est pleinement favorable à l'application des normes les plus rigoureuses de contrôle et de responsabilisation dans le système financier mondial mais cette application doit être équilibrée et proportionnée. Bon nombre de ses États membres sont vulnérables parce que certaines banques correspondantes d'Europe et d'Amérique du Nord sont peu désireuses de s'exposer aux amendes et autres pénalités élevées qu'entraîneraient les activités illicites potentielles de clients tiers. Il est possible de trouver une solution raisonnable pour sauvegarder le système financier international tout en continuant à assurer la viabilité des petits États et de leurs banques autochtones et à leur permettre de participer au système financier mondial.

13. La session extraordinaire a fourni une bonne occasion d'engager un dialogue fructueux sur les mesures prises pour régler le problème mondial de la drogue et définir les recommandations opérationnelles à appliquer à l'avenir. Son document final n'a cependant pas répondu pleinement aux attentes ambitieuses des États membres de la CARICOM et le processus de sa rédaction n'a pas suffisamment facilité la participation des petites délégations, en particulier celle des États membres de la CARICOM qui n'ont pas de représentation permanente à Vienne. Le problème mondial de la drogue est multidimensionnel et exige des interventions multiples sur tous les fronts. Les politiques de contrôle des drogues devraient toujours mettre l'accent sur la santé et le bien-être, comme le prévoient les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. La CARICOM est favorable à des politiques de contrôle des drogues équilibrées et efficaces propres à réduire l'offre et la demande; à rendre disponibles les substances contrôlées utilisées à des fins médicales et scientifiques; à renforcer la coopération internationale contre la traite, le blanchiment d'argent et les autres activités criminelles connexes; à assurer un équilibre entre développement et préoccupations socioéconomiques; à protéger les droits de l'homme et la justice; et à tenir compte des réalités, tendances et situations qui se font jour aux niveaux national, régional et mondial. La CARICOM attend avec intérêt les débats sur l'application du document final de la session extraordinaire et les autres mesures. L'Assemblée générale devrait se préoccuper rapidement de définir le suivi de la Déclaration politique et du Plan d'action en vue d'une stratégie

internationale intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui doit venir à expiration en 2019. L'ONUDC a besoin de ressources adéquates, prévisibles et stables pour s'acquitter de son mandat, en particulier aider les États Membres à renforcer leurs capacités et à coopérer avec les organes régionaux.

14. **M. Teo** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la réunion ministérielle de l'ASEAN sur la criminalité transnationale se tient périodiquement afin d'assurer la coordination des initiatives et de réagir face aux problèmes émergents. Le Plan de l'ASEAN contre la criminalité transnationale organisée a rendu la région mieux à même de combattre le terrorisme transnational, le trafic de drogue, la contrebande d'armes, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, la cybercriminalité et la piraterie maritime. La Convention de l'ASEAN sur la traite des personnes a été signée au vingt-septième sommet de l'Association, tenu en 2015. La Commission de l'ASEAN chargée de la promotion et de la protection des droits des femmes et des enfants a entrepris récemment de passer en revue les lois, politiques et pratiques régionales afin de fournir une évaluation précise et actualisée de la traite des personnes dans la région et de déterminer les meilleures pratiques et recommandations à suivre. La Convention de l'ASEAN sur la lutte antiterroriste a aligné l'action menée par la région en la matière sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que sur les résolutions et conventions pertinentes de l'ONU.

15. En 2014, à la réunion des hauts responsables de l'ASEAN sur la criminalité transnationale, il a été créé un groupe de travail sur la cybercriminalité qui est chargé de restructurer et de renforcer l'action régionale dans ce domaine. En 2016, Singapour accueillera la Cybersemaine internationale de Singapour, au cours de laquelle une conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité examinera les stratégies à adopter pour intensifier l'action menée et renforcer la confiance et les capacités. Cette cybersemaine prévoit aussi une table ronde des procureurs de l'ASEAN chargés des affaires de cybercriminalité, qui servira de pôle d'échanges des connaissances.

16. Depuis qu'ils se sont engagés, en 2012, à faire de la région une région sans drogue, les dirigeants de l'ASEAN ont maintenu leur politique de tolérance zéro

pour les drogues et continuent d'appliquer des mécanismes régionaux supplémentaires pour combattre ce fléau. La session extraordinaire de l'Assemblée générale relative au problème mondial de la drogue a été une étape importante pour l'examen de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, prévu en 2019. L'application des recommandations formulées dans le document final de la session extraordinaire renforcera l'action entreprise aux niveaux national et régional pour atteindre l'objectif d'une société sans drogue. L'ASEAN est entièrement favorable à ce qu'on mette l'accent sur les trois conventions internationales relatives à la drogue, qui demeurent pertinentes et resteront le pilier de la politique mondiale sur la question. Chaque État devrait définir et appliquer les politiques les mieux adaptées à ses besoins propres en tenant compte de sa situation et de ses normes sociales particulières, vu qu'il n'existe pas d'approche universelle du problème de la drogue applicable à tous les États.

17. L'ASEAN s'engage à continuer d'appuyer la Commission des stupéfiants et envisage avec plaisir de poursuivre sa coopération avec l'ONU, en particulier l'ONUDC, afin d'échanger de bonnes pratiques et de définir des stratégies permettant d'éradiquer les drogues illicites et la criminalité internationale.

18. *M. Glossner (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.*

19. **M. Wafy** (Niger), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe continue de s'employer à réduire les taux de criminalité et qu'il a progressé dans la poursuite d'approches régionales de la justice pénale internationale et dans l'application des conventions régionales et internationales. Les États d'Afrique se sont montrés déterminés à régler leurs conflits intérieurs avec l'appui de la communauté internationale et continuent à progresser dans l'application de critères importants de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel. De nombreux États d'Afrique ont des difficultés à faire face à la criminalité en raison de la longueur et de la porosité de leurs frontières et de leurs côtes, de l'insuffisance de la réglementation de leurs aéroports, de l'affaiblissement de leurs infrastructures gouvernementales et de leur insuffisante capacité de faire appliquer la loi. L'ONUDC et l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ont fourni une aide technique à de nombreux États d'Afrique et

devraient continuer à bénéficier d'un appui international. Le Groupe des États d'Afrique déplore que le financement insuffisant de l'Institut ait largement compromis sa capacité de fournir des services aux États Membres africains et prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de mobiliser les ressources financières dont l'Institut a besoin pour conserver les administrateurs principaux sans lesquels il ne peut s'acquitter efficacement de son mandat. Le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC a accru son appui à la formation à la lutte contre le financement du terrorisme et au renforcement de la coopération régionale et internationale.

20. Le trafic et la consommation de drogue continuent de poser de graves problèmes sociaux et sanitaires à de nombreux pays en développement du monde entier. En Afrique, la situation est aggravée par de grands écarts de revenus, un taux élevé d'urbanisation, la faiblesse des ressources dont dispose la justice pénale, les guerres et les conflits civils et la faiblesse du contrôle exercé sur les activités criminelles. Les jeunes, dont la plupart sont sous-éduqués et au chômage, n'offrent que peu de résistance aux offres de recrutement dans les réseaux de trafic de drogue. À sa cinquième session, la Conférence ministérielle sur le contrôle des drogues de l'Union africaine a adopté le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017), qui vise à améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socioéconomique des peuples africains en réduisant la consommation et le trafic illicites de drogue et les crimes associés. Ce plan d'action complète les initiatives que la Commission de l'Union africaine a déjà prises pour faire échec à la criminalité organisée. Malgré ces efforts, la production, le trafic et la consommation de drogues illicites posent un problème sans cesse croissant en Afrique. Bien que la production concerne principalement le cannabis, la menace d'une production locale de stimulants amphétaminiques commence à se faire jour. De plus, les États d'Afrique ont vu s'accroître le trafic et la consommation de médicaments délivrés sur ordonnance et de précurseurs chimiques, volés ou contrefaits, contenant des substances contrôlées et servent de plus en plus de pays de transit de l'héroïne vers des destinations finales extérieures à la région. L'insuffisance et la non-fiabilité des informations et le peu de possibilités de traitement accroissent encore l'acuité de ces problèmes. Les systèmes nationaux de santé manquent de ressources financières pour répondre adéquatement

aux demandes de traitement. La faiblesse et le sous-financement des systèmes de justice pénale et les tentatives incessantes des groupes criminels d'intimider et de corrompre les agents de la fonction publique entravent souvent les tentatives de réduire le commerce des drogues illicites, et les toxicomanes, y compris ceux qui sont accusés d'avoir commis des infractions mineures, représentent un pourcentage excessivement élevé des personnes détenues avant jugement et des personnes emprisonnées. Soucieux de ces difficultés, le Groupe des États d'Afrique a fortement intensifié la coopération nationale et internationale pour faciliter l'application du Plan d'action régional. Les États Membres ont établi, ou sont en train d'établir, en collaboration avec l'ONUDC, des programmes nationaux intégrés de lutte contre le trafic illicite de drogue, la consommation de drogue et la criminalité transnationale qui y est associée.

21. Le Groupe rappelle que le principal objectif des politiques de contrôle des drogues devrait être d'améliorer la santé, la sécurité, la protection sociale et le bien-être socioéconomique des populations, au moyen de mesures appropriées de lutte contre la culture de plantes illicites et la production, la fabrication, le transit, le trafic, la distribution et l'utilisation illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Le Groupe souligne qu'il est urgent de faire face aux graves problèmes que posent les liens croissants entre le trafic illicite de drogue, la corruption et diverses formes de criminalité organisée, dont la traite des personnes, le trafic illicite d'armes à feu, la cybercriminalité, le terrorisme et le blanchiment d'argent, et il invite la communauté internationale à se montrer plus déterminée à régler ces problèmes en adoptant des politiques appropriées et durables.

22. **M. O'Brien** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom de l'Albanie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Serbie, pays candidats; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la session extraordinaire a permis à la communauté internationale de progresser sur la voie d'une approche plus équilibrée, plus complète et plus cohérente du problème mondial de la drogue, reconnaissant comme principaux objectifs le respect des droits de l'homme, la promotion de la santé publique et la nécessité de

réduire à la fois la demande et l'offre de drogue. Les progrès accomplis à la session extraordinaire, ainsi que le document final, devraient servir de base aux débats qui se tiendront lors de la révision de la Déclaration politique et du Plan d'action en 2019.

23. L'Union européenne se félicite de l'invitation faite, dans le document final, à ouvrir l'accès aux mesures de réduction des risques et des préjudices, telles que les traitements médicamenteux, les programmes touchant le matériel d'injection, les traitements antirétroviraux et les autres interventions visant à prévenir la transmission du VIH. Les recommandations en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments sous contrôle soulageant la douleur et la souffrance représentent aussi un pas en avant dans la stratégie internationale de lutte contre le problème mondial de la drogue. Les questions relatives au genre et à l'âge doivent être systématiquement prises en compte dans les politiques de contrôle des drogues, les besoins différents des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables requérant une attention particulière. La collaboration avec la société civile est indispensable en ce qui concerne l'élaboration, le suivi et l'application de ces politiques et doit être garantie dans le processus de révision de 2019. Le document final de la session extraordinaire invite par ailleurs les États Membres à promouvoir la proportionnalité des peines sanctionnant le trafic illicite de drogue et à appliquer des sanctions alternatives. L'Union européenne et ses États membres sont opposés à la peine de mort en toute circonstance, y compris en cas d'infraction liée à la drogue, et déplorent que le document final ne dise rien de la peine capitale bien qu'un nombre significatif de pays prennent actuellement des mesures pour en limiter la pratique.

24. Le marché de la drogue demeure l'un des marchés criminels les plus profitables. Les États membres de l'Union européenne reconnaissent qu'il leur incombe de contrer les menaces liées au fait qu'ils sont des pays de destination, de production et de transit et, depuis six ans, appliquent le Cycle politique de l'Union pour la lutte contre la grande criminalité internationale organisée afin de compléter les travaux des entités chargées de l'application de la loi dans ce domaine. L'Union européenne appuie les recommandations de la session extraordinaire visant à renforcer la coopération relative à la réduction de l'offre de drogue et espère voir se concrétiser

avantage de mesures qui soient propres à remédier aux faiblesses favorisant la criminalité organisée et à renforcer la coopération concernant les affaires criminelles, y compris la coopération judiciaire, et qui soient axées sur les personnes et les organisations responsables des activités illicites à grande échelle et sur les flux financiers illicites résultant de ces activités. Elle constate avec plaisir que le document final de la session extraordinaire reconnaît la réalité des nouvelles substances psychoactives et le fait qu'Internet sert de grand marché pour ces drogues et les activités criminelles connexes. L'accès à la recherche, à l'évaluation et au suivi est indispensable à la prise de décisions plus efficaces en matière de contrôle des drogues, qui devraient procéder d'une démarche intégrée, équilibrée et fondée sur des données scientifiques, qui s'appuie sur des systèmes objectifs de suivi et d'évaluation. Il faudrait promouvoir le développement alternatif en tant qu'approche durable et holistique pour remédier aux causes profondes de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues. Tant que la pauvreté, un accès restreint aux marchés légaux et un état de droit insuffisant perdureront, l'efficacité de toute intervention sera limitée. L'Union européenne se félicite que le secteur privé s'attache de plus en plus à fournir des solutions de rechange viables à la culture de plantes illicites. À la session extraordinaire, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'assurer un financement approprié au développement alternatif et a demandé que la politique de contrôle des drogues soit placée dans un contexte socioéconomique plus large et alignée sur le Programme 2030.

25. L'Union européenne encourage la Commission des stupéfiants à promouvoir un débat ouvert et des échanges d'informations libres et se félicite de la participation d'un nombre plus important d'entités pertinentes de l'ONU telles que l'ONUSIDA, l'OMS, ONUSIDA et le PNUD, ainsi que de la société civile et des milieux scientifiques. Il faudrait que priorité soit donnée aux mesures fondées sur les recommandations formulées à la session extraordinaire. L'Union européenne est fermement déterminée à échanger des informations et des données d'expérience pour favoriser l'application de toutes les recommandations opérationnelles issues de cette session et à suivre l'évolution de la situation et les résultats obtenus.

26. *M^{me} Mejía Vélez (Colombie) assume à nouveau la présidence.*

27. **M. Brownfield** (États-Unis d'Amérique) dit que la Troisième Commission contribue de façon décisive à aider les États Membres à promouvoir des systèmes de justice pénale équitables, efficaces et comptables de leurs décisions. Outre qu'elle a adopté la résolution de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale relative à la justice réparatrice en matière pénale, la communauté internationale s'emploie actuellement à réaliser concrètement l'objectif de développement durable 16 en promouvant l'accès à l'aide juridique et en créant de nouveaux outils et réseaux et de nouvelles ressources à l'intention des praticiens de la justice pénale dans le monde entier. La huitième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui doit se tenir à Vienne en 2016, permettra aux experts de lever les obstacles aux enquêtes et aux poursuites transfrontières touchant les personnes menant des activités criminelles transnationales.

28. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, la communauté internationale a proposé une approche globale et équilibrée de la politique internationale de contrôle des drogues. Il est temps désormais d'appliquer les recommandations correspondantes en renforçant, à tous les niveaux, la collaboration entre le secteur de la santé et celui de la justice pénale. Il faut que l'offre et la demande de drogue soient réduites simultanément et qu'il y ait beaucoup plus de mesures de prévention et de recherches de traitements fondés sur des données scientifiques.

29. Les drogues synthétiques, qui sont extrêmement profitables et faciles à fabriquer, sont l'une des nouvelles menaces les plus alarmantes en matière de drogue. La communauté internationale doit accélérer l'inscription, aux registres des substances placées sous contrôle, de la myriade de substances synthétiques et des précurseurs chimiques servant à les fabriquer. Les États-Unis d'Amérique et d'autres pays sont confrontés à une épidémie d'abus d'opiacés, y compris de consommation de la drogue synthétique fentanyl et de ses analogues, qui peuvent transformer de l'héroïne de qualité inférieure en une drogue extrêmement puissante. Les régimes internationaux de contrôle des drogues et les entités chargées de l'application des lois doivent redoubler d'efforts pour relever ce défi croissant.

30. Les membres de la communauté internationale ont la responsabilité commune et partagée d'unir leurs efforts pour améliorer les systèmes judiciaires, lutter contre la criminalité transnationale organisée et réduire les dégâts causés par les drogues.

31. **M^{me} Abdelkawy** (Égypte) dit que la prévention du crime et la mise en place d'un système judiciaire humain revêtent une importance cruciale pour le développement durable. L'Égypte respecte tous les engagements qu'elle a pris en sa qualité de partie aux conventions internationales et régionales relatives au contrôle des drogues, à la criminalité organisée et à la corruption. Il faudrait fournir à l'ONUDC des ressources adéquates, prévisibles et stables, notamment des ressources ordinaires additionnelles et des contributions volontaires, pour lui permettre de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique. L'Égypte s'est mise en rapport avec son Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui lui a fourni une assistance concernant la traite des personnes, la lutte contre la toxicomanie et la corruption et la justice pour mineurs. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui contribue largement à favoriser la paix dans la région, connaît des difficultés financières. L'intervenante invite la communauté internationale à appuyer l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

32. Il faut que le mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles soit neutre et transparent. De même, il faut consolider la coopération internationale dans la lutte antiterroriste et coordonner les efforts internationaux. L'Égypte contribue à ces efforts en tant que membre du Conseil de sécurité et de Présidente du Comité contre le terrorisme. De nombreux pays sont confrontés à la guerre et à un afflux sans précédent de réfugiés. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent coopérer pour aider les victimes de crimes, en particulier les femmes et les enfants. Le Gouvernement égyptien se félicite de l'action menée par le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et estime qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la célébration, à la fin du mois de juillet, de la Journée mondiale contre la traite d'êtres humains.

33. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue a

fourni l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 en vue d'une stratégie de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui devrait permettre d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments internationaux.

34. **M^{me} Mukhametzhanova** (Fédération de Russie) dit que, la criminalité organisée évoluant, la communauté internationale doit continuer à renforcer le cadre régissant la coopération multilatérale en adoptant de nouveaux instruments juridiques internationaux qui tiennent compte des nouveaux types d'activité criminelle. Il importe également de poursuivre les efforts tendant à la mise en place d'un mécanisme d'examen intergouvernemental, non-politisé, de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à financer par le budget ordinaire. Le Gouvernement de la Fédération de Russie appuie l'action de l'ONU contre les activités criminelles et estime qu'il faudrait renforcer le potentiel de recherche de celui-ci. La Fédération de Russie est par ailleurs favorable à un renforcement de la lutte internationale contre la corruption sur la base de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les autres activités internationales ne devraient pas remplacer le mécanisme des Nations Unies mais plutôt le compléter. Le recouvrement d'avoirs est un sujet qu'il est possible d'envisager de traiter dans un nouvel instrument juridique international. Le mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption s'est révélé un outil de coopération internationale efficace et ne requiert pas de révision. La communauté internationale doit se conformer strictement aux principes fondamentaux du mécanisme d'examen, qui est intergouvernemental par nature.

35. Le Gouvernement de la Fédération de Russie est préoccupé par la propagation des nouvelles substances psychoactives et l'utilisation d'Internet dans le trafic illicite de drogue. Il est impératif que les États appliquent intégralement et efficacement les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 et le document final de la session extraordinaire. La Fédération de Russie s'oppose catégoriquement à toute initiative visant à réviser le système international existant de contrôle des drogues, y compris à la

légalisation de certains types de drogues, et appuie le rôle central de coordination qui est celui de la Commission des stupéfiants des Nations Unies en tant qu'organe directeur principal dans ce domaine. De même, elle s'oppose fermement à la création, lors du prochain examen de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, de groupes d'experts ou d'autres organes consultatifs dont les travaux feraient double emploi avec ceux de la Commission. Les pouvoirs de la Commission ne doivent pas être redistribués à d'autres entités des Nations Unies.

36. La menace que constitue l'Afghanistan en matière de drogue continue de mettre en péril la paix et la stabilité internationales et mérite une attention particulière. La situation est encore aggravée par le resserrement des liens entre les groupes criminels et les réseaux terroristes internationaux, qui tiennent principalement aux fonds générés par le trafic illicite d'opiacés afghans. Le problème de la drogue en Afghanistan doit être suivi et analysé par les organismes des Nations Unies de façon que l'on puisse prendre des mesures ciblées pour détruire les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues et tarir les flux de drogues. Les mécanismes élaborés avec la participation de la Fédération de Russie peuvent être utiles, notamment l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Le problème que pose l'Afghanistan en matière de drogue ne peut être réglé que si les membres de la communauté internationale joignent leurs efforts pour mettre un terme à la production de drogue et faire disparaître les infrastructures liées à la drogue.

37. **M. Joshi** (Inde) dit que le document final de la session extraordinaire constitue un jalon important dans l'élaboration de la politique mondiale contre la drogue car il contient des recommandations opérationnelles concrètes fondées sur le principe des responsabilités communes et différenciées et une approche de la santé publique, tout en réaffirmant la primauté et la pertinence des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. La communauté internationale doit honorer les engagements qu'elle a pris à la session extraordinaire de promouvoir des politiques et programmes de contrôle des drogues à long terme et équilibrés, qui mettent l'accent sur le développement durable.

38. Le Gouvernement indien appuie vigoureusement l'initiative du Pacte de Paris prise par l'ONUDC et s'emploie à régler le problème de la drogue à l'aide de politiques nationales concrètes et de mémorandums d'accord avec les pays voisins. Le Premier Ministre a proposé une initiative prévoyant essentiellement de meilleurs services de santé et de réadaptation, une meilleure sensibilisation dans les écoles et les collèges et une application stricte des mesures de lutte contre le trafic de drogue. Ont été créés par ailleurs un comité et un système de suivi en ligne devant permettre de faire face aux nouvelles substances psychoactives. La difficulté qu'il y a à déterminer l'échelle de la fabrication illicite de ces substances rendra nécessaires un renforcement des capacités et une assistance technique, à l'intention des pays en développement en particulier.

39. Il faut prendre des mesures pour limiter l'abus des drogues sans pour autant compromettre leur utilisation légitime, en particulier aux fins de la fabrication de médicaments. En tant que fournisseur de matières opiacées brutes et producteur de longue date d'opium licite, l'Inde s'attache à assumer ses responsabilités conformément aux principes énoncés dans les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, notamment celui de l'équilibre.

40. Le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations doit être condamné et réprimé avec la plus grande vigueur. L'Inde applique une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et des personnes qui facilitent et encouragent les actes terroristes et accordent refuge à leurs auteurs. La criminalité transnationale organisée continue de menacer l'état de droit et fait obstacle à l'instauration de sociétés pacifiques et ouvertes et à la réalisation du Programme 2030. Le trafic de drogue et le blanchiment d'argent servant à financer des activités criminelles et le terrorisme demeurent l'un des défis mondiaux les plus redoutables.

41. Le principe de l'état de droit est d'une importance capitale. L'Inde est partie à tous les grandes conventions des Nations Unies relatives à la criminalité, aux trafics illicites, à la corruption, au blanchiment d'argent et à la lutte contre le financement du terrorisme et elle a conclu des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays. De plus, le Gouvernement indien applique le Plan d'action mondial de 2010 pour la lutte contre la traite des personnes et l'Inde est membre du Groupe d'action

financière. La communauté internationale doit réprimer plus efficacement les actes de cybercriminalité et faire front commun pour prévenir les crimes contre le patrimoine culturel et les monuments nationaux commis par les fondamentalistes. L'Inde est pleinement disposée à collaborer étroitement avec d'autres pays et avec l'ONUDC pour créer un monde exempt de drogues illicites, de narcoterrorisme et de criminalité organisée.

42. **M. Gómez Camacho** (Mexique) dit que le contrôle des drogues est une priorité pour son pays, qui a payé un lourd tribut en vies humaines. Le Mexique a une expérience de première main des limitations et des failles du modèle actuel en la matière, qui n'a pas permis de faire reculer la production, le trafic et la consommation de drogues dans le monde. À la session extraordinaire, le Gouvernement mexicain a appelé de ses vœux un examen des stratégies internationales et de meilleures options, centrées sur le bien-être de l'humanité. Une meilleure coordination entre les entités des Nations Unies telles que l'ONUDC, l'OMS, le PNUD, ONU-Femmes et l'OICS permettra de fournir aux États l'appui dont ils ont besoin pour mieux appliquer les stratégies et politiques antidrogue qui sont conformes au Programme 2030.

43. Il faut aider les populations touchées, en leur offrant d'autres possibilités d'éducation, de travail et de loisir afin de renforcer leur insertion sociale et la cohésion de la société. Le modèle de contrôle des drogues fondé sur l'interdiction, qui comporte de nombreuses faiblesses, devrait être remplacé par un modèle axé sur les droits de l'homme et la santé publique et prévoyant des peines proportionnelles et des solutions de rechange à l'incarcération. Le Gouvernement mexicain récuse la peine de mort en toute circonstance. Les membres de la communauté internationale doivent conjuguer leurs efforts pour prévenir la consommation de drogue – à l'aide de campagnes ciblant les enfants et les jeunes – et pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des substances sous contrôle utilisées à des fins médicales et scientifiques, dont la fabrication de médicaments soulageant la douleur. Il est inacceptable que 90 % des analgésiques ne soient consommés que dans 10 pays.

44. **M. Ruiz Blanco** (Colombie) dit que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue ne devrait pas être vue comme la fin d'un processus mais comme le début d'une transformation de la politique de contrôle des

drogues grâce à laquelle il pourrait être mis fin à la guerre de longue date contre la drogue, qui a eu pour effet d'affecter une quantité disproportionnée de ressources à des stratégies répressives néfastes aux couches les plus vulnérables de la société. La communauté internationale doit abandonner les mesures répressives frappant sans discrimination, ainsi que les budgets faisant une part disproportionnée aux stratégies et politiques nationales punitives qui négligent les populations les plus vulnérables, et se réorienter vers un nouveau consensus fondé sur les droits de l'homme, la santé et le bien-être publics, la sécurité et le développement.

45. Le consensus atteint à la session extraordinaire n'englobe pas tous les aspects du problème mais il a permis de parvenir à l'accord le plus complet à ce jour. Si l'on part du principe qu'il est impossible de libérer le monde de la drogue, on peut néanmoins se fixer des objectifs plus réalistes, consistant notamment à empêcher l'abus des drogues et à en limiter le plus possible les conséquences néfastes. Ces objectifs devront clairement englober la protection des droits de l'homme et s'aligner sur le Programme 2030, deux aspects qui ne sont pas prioritaires dans la politique de contrôle des drogues. Les pays doivent aussi disposer de la latitude nécessaire pour appliquer des politiques antidrogue conformes à leur propre situation.

46. La Colombie continuera à combattre la criminalité organisée en remplaçant les cultures illicites par des cultures licites et en interceptant les navires et les avions transportant illégalement de la drogue. Pour elle, la lutte contre la drogue n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi une question de sécurité nationale, et le Gouvernement colombien continuera à tenter de faire la paix avec les groupes de guérilleros qui ont participé au trafic de drogue, en s'en faisant des alliés pour éliminer les cultures illicites et promouvoir des activités alternatives.

47. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que la lutte contre la traite des personnes, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes et le terrorisme exigent une solide coopération internationale, fondée sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et conforme aux droits nationaux. La lutte contre la criminalité doit aller de pair avec la lutte pour le développement et la création d'un ordre international plus juste, plus démocratique et plus équitable.

48. De toutes les formes de criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue est celle qui a le coût social et humain le plus élevé. L'abus des drogues et la dépendance aux drogues non seulement posent une grave problème de santé publique, mais aussi menacent la sécurité et les progrès économiques et sociaux et perpétuent le cycle de la pauvreté, de la violence, des comportements criminels et de l'exclusion sociale. Le principe de la responsabilité commune et partagée est impératif; il sera très difficile de régler le problème de la production et du trafic de drogue dans le Sud appauvri sans éliminer la demande dans le Nord développé. De même, on ne règlera pas le problème en militarisant les sociétés, en éliminant les exploitations, en légalisant les drogues ou en les classant comme des substances inoffensives.

49. Le Gouvernement cubain s'oppose aux débats et aux mesures susceptibles de porter atteinte au régime actuel de contrôle des drogues. Il appuie le cadre juridique actuel et les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et il souligne l'importance de la Commission des stupéfiants comme organe directeur des Nations Unies chargé du problème mondial de la drogue. Cuba applique une politique de tolérance zéro pour ce qui est de la production, de la consommation et du trafic de drogue. Le Gouvernement cubain a élaboré des programmes de prévention portant essentiellement sur les soins de santé, la réadaptation et la réinsertion sociale comme moyens de faire échec à la toxicomanie.

50. Cuba collabore avec des partenaires internationaux et se conforme à toutes les obligations internationales concernant la lutte contre la criminalité organisée. Il est partie aux 16 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et se conforme rigoureusement aux dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, au titre de laquelle il a soumis de nombreux rapports. Près de 3 500 citoyens cubains ont perdu la vie et près de 3 000 ont été estropiés dans des attentats terroristes contre Cuba au cours des quelque 50 dernières années et, pourtant, plusieurs des auteurs de ces attentats ayant avoué leurs crimes vivent en toute impunité. Le territoire cubain n'a jamais servi et ne servira jamais à organiser, financer ou commettre des actes terroristes contre quelque pays que ce soit et Cuba récuse les listes unilatérales de pays ayant prétendument commis des violations liées à la criminalité transnationale

organisée, l'établissement de telles listes étant contraire au droit international.

51. La loi d'ajustement en faveur des Cubains et la politique dite du « wet foot, dry foot » sont toujours en vigueur, ce qui encourage l'émigration illégale et dangereuse et la traite de citoyens cubains vers les États-Unis d'Amérique, qui sont à l'origine de nombreux décès depuis la promulgation de ladite politique et sources de difficultés pour les pays de la région.

52. **M. Saikal** (Afghanistan) dit que le terrorisme et l'extrémisme violent constituent de loin le défi le plus important et le plus menaçant pour la communauté internationale. Les groupes terroristes continuent de porter atteinte à la paix, à la sécurité, à l'ordre social et au développement économique. Comme l'Afghanistan l'a vu au cours des 20 dernières années, la menace posée par le terrorisme, qui est lié à d'autres activités criminelles et au trafic de drogue, est réelle et s'intensifie rapidement. Les membres de la communauté internationale doivent faire abstraction de leurs divergences et utiliser toutes les ressources disponibles pour lutter contre ce problème. L'ONU peut jouer un rôle important dans l'élaboration d'une approche internationale du terrorisme et de l'extrémisme violent meilleure et plus aisément applicable, en renforçant encore le régime mondial de contrôle des drogues et en mettant l'accent sur les entités se servant du terrorisme et de l'extrémisme militant comme d'une arme politique pour satisfaire leurs ambitions hégémoniques. Les drogues illicites facilitent d'autres formes de criminalité transnationale organisée et continuent de saper la stabilité et le développement économique. Le lien entre le commerce de ces drogues et les groupes terroristes de la région explique en partie les problèmes de sécurité qui se posent en Afghanistan, vu que le produit financier tiré de la drogue y est utilisé pour alimenter la violence.

53. Selon les rapports de l'ONUSD, la culture du pavot à opium et la production d'opiacés sont surtout le fait des provinces où l'insécurité est la plus grande et où l'économie et les infrastructures sont les moins développées. Le Gouvernement afghan a pris un certain nombre de mesures pour remédier à ce problème et est parvenu, depuis 2015, à faire baisser la production d'opiacés de 11 % et la culture du pavot de 19 %. Le plan d'action national porte essentiellement sur l'application des lois, l'éducation et la santé publique dans le cadre du Programme 2030. Au cours

des cinq années à venir, le Gouvernement continuera à fournir des moyens de subsistance alternatifs aux agriculteurs tout en appliquant strictement les lois réprimant le blanchiment d'argent et le trafic de drogue.

54. La Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, qui appuie le plan d'action national, a inauguré une nouvelle phase d'engagement mutuel entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale et souligné la nécessité d'adopter une démarche soutenue et intégrée pour réduire effectivement la production et le trafic illicites de stupéfiants et de produits précurseurs et lutter efficacement contre la criminalité organisée. Les effets de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues et de la production, du trafic et de la consommation de drogue sont considérables et dévastateurs et exigent une intervention systématique, globale et unifiée axée sur le commerce, le trafic, la production et la consommation. Le peuple et le Gouvernement afghans sont fermement déterminés à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour consolider les acquis de ces 16 dernières années et jeter les fondements des progrès et des avancées nécessaires aux futures générations.

55. **M^{me} Sandoval** (Nicaragua) dit que le modèle nicaraguayen est une humble contribution à la paix et à la sécurité régionales et aussi la principale contribution du pays à l'action de la communauté internationale. Les entités du pays chargées de la prévention du crime et de la justice pénale font partie intégrante d'un système fondé sur la participation des citoyens. La politique gouvernementale vise à édifier un État qui promeuve les valeurs chrétiennes, les idéaux socialistes et la solidarité. Elle se traduit par l'adoption de politiques qui renforcent la famille et par l'élaboration de programmes qui promeuvent, protègent et rétablissent les droits humains, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées. Le modèle nicaraguayen, qui sert de rempart contre le trafic de drogue, est axé sur la sécurité des citoyens et la sécurité humaine et est à l'origine d'une campagne nationale pour un Nicaragua sans drogue; il s'appuie sur un système de justice pénale très efficace.

56. Le problème mondial de la drogue constitue une grave menace pour la paix et la souveraineté des États. Il sappe la stabilité socioéconomique et politique et le développement durable. Le Gouvernement nicaraguayen reconnaît toute la validité et toute la

pertinence des conventions des Nations Unies relatives au problème de la drogue et appelle à une application efficace de leurs dispositions. La déréglementation et la légalisation des drogues ne sont pas des options viables; elles aboutiraient à une consommation accrue de drogues et sont contraires aux dispositions des instruments internationaux de contrôle des drogues en vigueur. Le problème mondial de la drogue doit être réglé dans le respect de la situation, des priorités et du système juridique de chaque pays et dans une stricte conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international. Le Gouvernement nicaraguayen réaffirme le principe de la responsabilité commune mais différenciée et encourage la coopération internationale la plus large, y compris les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques et la fourniture de ressources financières et logistiques plus importantes aux pays de transit.

57. Le problème mondial de la drogue continue de poser de gros problèmes mondiaux et régionaux en matière de sécurité, de santé et de bien-être. Il faut que les membres de la communauté internationale appliquent des politiques et des stratégies nationales axées sur la personne humaine, la famille et la population, dans le respect du principe de sécurité souveraine. Le Gouvernement nicaraguayen récuse l'établissement unilatéral de listes et certificats et autres mesures unilatérales similaires et invite tous les pays à réfléchir au problème mondial de la drogue et à étudier des mesures propres à renforcer efficacement l'action que mène la communauté internationale pour trouver des solutions à ce problème.

58. **M^{me} Nescher-Stuetzel** (Liechtenstein) dit que la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne constituent de graves violations des droits de l'homme et des obstacles au développement durable qui menacent la paix et la sécurité, en particulier quand leur produit sert à financer des activités terroristes et à alimenter les conflits armés. Le Liechtenstein, de concert avec l'Université des Nations Unies, le Royaume-Uni et des partenaires de la société civile, a accueilli un séminaire dont le rapport décrit 10 propositions d'action formulées à l'intention du Conseil de sécurité et d'autres organes. Le suivi du séminaire portera essentiellement sur le tarissement des flux financiers et l'utilisation de données utiles à des fins de poursuite judiciaire. Le Gouvernement du Liechtenstein continuera à promouvoir une intervention plus poussée des mécanismes de justice

internationaux là où les systèmes judiciaires nationaux échouent systématiquement dans leur tâche et il attend avec intérêt de participer à l'examen du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

59. La délégation du Liechtenstein déplore que le document final de la session extraordinaire ait abouti à un statu quo très favorable à une démarche punitive, qui ne s'est pas révélée fructueuse. Le cadre du contrôle international des drogues devrait traiter de la santé et du bien-être de l'humanité mais, comme l'a observé le Rapport mondial sur les drogues, les politiques actuelles en matière de drogue ont eu pour effet de réaffecter à l'application des lois de précieuses ressources initialement allouées à la santé publique. Le régime en vigueur est dépassé et facilite la création de marchés noirs criminels et violents tout en incriminant et en marginalisant les consommateurs de drogue. L'examen de la Déclaration politique et du Plan d'action mondial en 2019 offrira à la communauté internationale la possibilité de changer de cap. L'imposition de la peine de mort pour des infractions liées à la drogue constitue une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ces infractions ne figurant pas parmi les crimes les plus graves. De plus, les faits continuent de montrer que la peine capitale n'est pas dissuasive. Le Liechtenstein appelle donc à son abolition universelle. Les violations flagrantes des droits de l'homme commises par les pays recourant à des exécutions extrajudiciaires pour lutter contre la consommation et le trafic de drogue sont encore plus alarmantes et sont assimilables à des crimes contre l'humanité.

60. La délégation du Liechtenstein se félicite des termes de la résolution relative à l'action préventive et à la lutte contre la corruption qui condamnent celle-ci sous toutes ses formes et à tous les niveaux et qui reviennent à reconnaître comment elle empêche des millions de personnes de jouir pleinement de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales. Précédemment, les termes techniques utilisés avaient occulté ses effets sur les droits de l'homme. Si la communauté internationale veut vraiment se montrer efficace en matière de prévention du crime, de justice pénale et de contrôle des drogues, il faut reconnaître et prévenir les violations des droits de l'homme résultant de la corruption.

61. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que son pays est résolument déterminé à lutter contre le commerce illicite de drogue, thème central de sa politique

étrangère. Le problème mondial de la drogue est un problème qui compromet la santé publique, la qualité de vie et le bien-être des populations; sape le développement durable, les systèmes judiciaires, la stabilité politique et économique et les institutions démocratiques; et menace la sécurité, la démocratie et la gouvernance dans le monde entier. Le commerce illicite de drogue est stimulé par ses liens avec d'autres crimes transfrontières, tels que l'abattage illégal d'arbres, la traite des personnes et l'exploitation illégale des ressources minérales. Par ailleurs, la consommation de drogues et la vulnérabilité des toxicomanes dépendants sont sources de souffrance pour les intéressés, leur famille et leur entourage et représentent un grave danger pour la santé, la dignité et le bien-être de l'humanité. La situation a empiré en raison de l'essor pris par les nouvelles substances psychoactives, de la création et de l'expansion d'itinéraires transnationaux de commerce illicite et de dégâts causés à l'environnement. La communauté internationale doit s'unir au nom du principe de la responsabilité commune et partagée, qui garantira de la part de ses membres un engagement équitable dans la lutte contre les diverses manifestations du problème de la drogue et dans le renforcement des capacités de contrôle des drogues de tous les pays.

62. La stratégie nationale péruvienne de lutte contre la drogue pour 2012-2016 est en train d'être remise à jour pour la période 2017-2021, grâce à un investissement national et un appui de la communauté internationale conséquents. Elle a donné des résultats positifs dans tous ses domaines d'intervention, notamment la prévention de l'utilisation des drogues, le contrôle des substances chimiques et l'interdiction, et a permis de réduire la quantité de cultures illicites au Pérou, résultat qui n'aurait pu être obtenu sans la volonté de tous les acteurs sociaux de favoriser un développement alternatif global et durable.

63. Les politiques antidroque devraient s'inscrire dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments pertinents des Nations Unies et traiter à égalité de tous les piliers de la stratégie : réduction de l'offre et de la demande, développement alternatif global et durable, lutte contre le blanchiment d'argent, coopération judiciaire et action contre des crimes connexes. La communauté internationale doit promouvoir une démarche globale, équilibrée, multidisciplinaire et durable fondée sur des données

scientifiques et le plein respect des droits de l'homme. Aucun des éléments de cette démarche ne devrait avoir la priorité sur un autre. Le Pérou partage la position de nombreux pays selon laquelle, précédemment, l'accent a été mis trop lourdement sur la sécurité au détriment de questions telles que la santé publique. Il a été reconnu, dans le document final de la session extraordinaire, que le problème mondial de la drogue représente toujours une responsabilité commune et partagée, qui doit être prise en charge dans un environnement multilatéral offrant une coopération internationale plus efficace.

64. **M. Dapkiunas** (Biélorus) dit qu'en ce qui concerne la prévention du crime et la justice pénale, la huitième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée fournira une importante occasion de faire le point sur l'application de la Convention et de ses protocoles depuis la tenue de la dernière Conférence, en 2014. Il faudrait prêter une attention particulière à la définition des mesures à prendre pour lutter contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre du Programme 2030, ainsi qu'à l'action à mener pour contrer les menaces nouvelles et émergentes, telles que le trafic d'organes, la cybercriminalité, la piraterie moderne, le trafic illicite de biens culturels et la criminalité environnementale. Le Biélorus espère qu'un accord pourra être atteint en ce qui concerne le mécanisme d'examen de l'application de la Convention et de ses protocoles. Le Gouvernement biélorussien se félicite de l'action que mène l'ONUDC pour aider les États à appliquer le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et appuie le rôle de coordonnateur que joue l'Office dans le Groupe interorganisations de coordination contre la traite des personnes. Les efforts à déployer pour contrer ce fléau sont fonction de l'application effective du Protocole et d'autres instruments, dont le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. En 2017, l'ONU tiendra une réunion de haut niveau pour évaluer les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action mondial. Cette réunion fournira l'occasion de définir les problèmes rencontrés dans l'application du Plan, de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et d'autres instruments relatifs à la lutte contre la traite des personnes.

65. Pour ce qui est du contrôle international des drogues, la délégation du Bélarus se félicite du document final de la session extraordinaire, qui renforcera encore le système international de contrôle des drogues. Le Gouvernement bélarussien appuie les travaux de l'ONUDC et de l'OICS visant à resserrer la coopération internationale dans la lutte contre le commerce illicite des drogues. En mars 2017, à la soixantième session de la Commission des stupéfiants, le Bélarus prévoit de présenter un projet de résolution relatif au renforcement du rôle de la famille comme moyen de prévenir la consommation de drogue chez les enfants et les adolescents; il espère que cette initiative bénéficiera d'un large appui.

66. **M. Al Muhairi** (Émirats arabes unis) dit que le problème mondial de la drogue s'est aggravé; le nombre de consommateurs de drogue s'est accru et de nouvelles drogues manufacturées, plus dangereuses, ont fait leur apparition. La drogue est devenue une arme pour les groupes terroristes, qui s'en servent pour maintenir leur emprise sur des jeunes et financer des activités illicites. Les membres de la communauté internationale doivent donc continuer à collaborer pour protéger les populations et empêcher les jeunes de devenir la proie des trafiquants et des contrebandiers. Les ressources nationales devraient servir à promouvoir le développement et à assurer le bien-être des citoyens dans une société sûre, stable et saine. Le partage des connaissances est indispensable à la création de mécanismes d'intervention. En 2016, les Émirats arabes unis ont associé leurs efforts à ceux d'autres pays de la région pour intercepter, avec succès, de grandes quantités de drogue et de stupéfiants. Le Gouvernement des Émirats a également mené un certain nombre d'opérations de livraison sous contrôle en collaboration avec des pays de destination et a pris part à une réunion d'urgence des chefs d'administration des organismes chargés du contrôle des drogues, qui avait été convoquée par le Conseil de coopération du Golfe et visait à aligner les plans et à renforcer la coordination pour mieux contrer les organisations de trafic de drogue et suivre leurs activités.

67. Il a été créé, à l'intention des écoliers et des étudiants, un certain nombre de programmes visant à leur instiller le sens civique et à les aider à rester dans le droit chemin. Les toxicomanes se sont vu proposer des programmes de traitement et de réadaptation en toute confidentialité. Les Émirats arabes unis honorent

pleinement les obligations qui sont les leurs au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et continueront à collaborer avec les autres États Membres pour régler le problème de la drogue et ses redoutables conséquences.

68. **M. Rabi** (Maroc) dit que la session extraordinaire et son document final permettront à la communauté internationale de passer à une nouvelle étape de la lutte contre la drogue, qui exige des mesures concrètes, des interventions ciblées et une feuille de route opérationnelle pour venir à bout des problèmes communs. Il y a lieu d'actualiser les stratégies nationales et internationales pour faire face aux défis résultant de l'évolution du problème de la drogue : accroissement des surfaces cultivées de plantes servant à fabriquer des drogues, augmentation du trafic et de la consommation de drogue et apparition de nouvelles substances psychoactives et de nouvelles méthodes de consommation propagées via Internet. Les difficultés que pose la protection de la société et des États contre les conséquences dévastatrices de la drogue sont le lot de tous les pays et la communauté internationale se doit d'y faire face à l'unisson.

69. Vu sa position géographique, le Maroc est constamment confronté au trafic de drogue, qui s'est intensifié ces dernières années du fait d'organisations criminelles transnationales qui transportent de la drogue à travers l'Afrique par l'intermédiaire de réseaux terroristes et de mouvements insurrectionnels et menacent ainsi la paix et la stabilité d'une grande partie de la région sahélo-saharienne. Le Gouvernement marocain consacre d'importantes ressources financières et humaines à la lutte contre les réseaux criminels se livrant à la contrebande et au trafic illicite, ainsi qu'à la surveillance des frontières et des côtes du pays.

70. Récemment, les services nationaux de sécurité et des douanes ont procédé, dans la zone de Guerguerat, à des opérations de nettoyage destinées à mettre un terme à la contrebande et au trafic illicite. Elles ont abouti à la confiscation de plus de 600 véhicules, ce qui a permis de débarrasser la région de toutes les formes de trafic illicite et des trafiquants. De plus, la Direction de la sécurité nationale a démantelé un réseau international de trafic de drogue qui avait des liens avec des membres du Front Polisario. Quatre des membres de ce réseau ont été arrêtés, dont le fils du prétendu Ministre du développement de la pseudo-République démocratique arabe sahraouie, et 500

kilogrammes de drogue qui devaient passer en contrebande à la frontière orientale du pays ont été saisis. Les quatre personnes arrêtées ont reconnu faire partie d'un vaste réseau international de trafic de drogue opérant via plusieurs filières à travers le Maroc, la Mauritanie, le Mali et les zones sous contrôle du Front Polisario, ce qui établit clairement l'existence d'un lien entre les trafiquants de drogue du Front Polisario et les groupes terroristes actifs dans le nord du Mali. Une des personnes accusées a reconnu avoir transporté plusieurs gros chargements de drogue, contre une rémunération allant jusqu'à 160 000 euros par tonne, et a dit que des responsables du Front Polisario étaient impliqués dans le trafic de drogue; ils avaient accepté des pots-de-vin importants en échange de l'impunité dont bénéficient les nombreux criminels opérant sur le territoire contrôlé par le Front Polisario.

71. Le Gouvernement marocain est fermement résolu à lutter contre la production, le trafic et la consommation de drogue et contre la toxicomanie et a adopté une stratégie globale et équilibrée fondée sur la prévention, les soins de santé et la lutte contre le trafic de drogue et les réseaux de trafiquants. Il a été élaboré des politiques visant à prévenir la toxicomanie et ciblant à la fois l'offre et la demande de produits illicites. Les objectifs à long terme du plan d'action consistent à éradiquer progressivement la culture des plantes servant à fabriquer de la drogue, à encourager la prévention et la sensibilisation, à dispenser des soins de santé aux consommateurs de drogue, à exécuter des programmes de développement alternatif et à renforcer la coopération régionale et internationale.

72. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que, pour ce qui est de la prévention du crime et de la justice pénale, les politiques préventives, en particulier celles promouvant le développement social et économique, le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice, devraient être au cœur des stratégies de contrôle du crime. Les politiques nationales visant à éliminer la pauvreté, à améliorer l'éducation et la santé, à donner aux femmes les moyens de devenir autonomes et à lutter contre toutes les formes de discrimination sont indispensables pour prévenir le crime et, si l'on veut qu'elles soient efficaces, doivent être élaborées et appliquées avec la participation de la société civile.

73. Il faut prêter une attention particulière aux crimes commis à l'encontre des réfugiés. Le Brésil se félicite de l'adoption récente de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui reconnaît la

vulnérabilité de ces groupes de personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il faudrait renforcer encore la coopération internationale pour prévenir et combattre les pratiques illégales dont sont victimes les réfugiés et les migrants, telles que la traite d'êtres humains, l'esclavage moderne et l'exploitation sexuelle; il faudrait aussi que les politiques tiennent compte des besoins des victimes et des perspectives les concernant. La nomination de Nadia Murad Basee Taha comme Ambassadrice de bonne volonté pour la dignité des survivants de la traite des personnes appelle précisément l'attention sur cette question.

74. Si des sanctions adéquates et efficaces sont indispensables pour prévenir et combattre la criminalité, aucun crime ne justifie la peine de mort. Celle-ci n'est pas un bon moyen d'assurer la sécurité publique, aucun fait concret ne garantissant qu'elle a un lien de cause à effet avec le contrôle du crime. Le Brésil encourage tous les pays appliquant encore la peine de mort à adopter un moratoire à effet immédiat aux fins de son abolition et il invite tous les États membres à procéder de façon constructive à l'examen du projet de résolution pertinent.

75. En ce qui concerne le contrôle international des drogues, le Gouvernement entend s'employer sans réserve à appliquer le document final de la session extraordinaire, qui reconnaît que les politiques relatives à la drogue doivent porter principalement sur la santé et le bien-être, être formulées et appliquées sur la base de données scientifiques et tenir compte des femmes et des groupes vulnérables.

76. Le Brésil se réjouit à la perspective de s'associer aux États Membres pour assurer un examen fructueux de la résolution relative à la coopération internationale concernant le problème mondial de la drogue, étape fondamentale du débat préalable à l'examen de la Déclaration politique et du Plan d'action qui se tiendra en 2019.

77. **M^{me} Mwangi** (Kenya) dit que les drogues illicites continuent d'avoir des effets nocifs dans les domaines sanitaire, environnemental et socioéconomique et qu'elles sapent la sécurité et le développement dans des pays en développement comme le Kenya. Le Gouvernement kényan a pris des mesures importantes pour coordonner et appliquer efficacement sa stratégie nationale de contrôle des drogues. En 2015, il a révisé la loi sur le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes et il a renforcé le mandat de l'organisme

national chargé de la campagne contre l'abus d'alcool et de drogue. En sa qualité de membre de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est et du Groupe de la lutte contre le blanchiment d'argent d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, le Kenya s'emploie à faciliter les échanges d'informations, à lutter contre la criminalité transnationale et à enrayer la prolifération des armes légères. La loi sur le produit du crime et le blanchiment d'argent, promulguée en 2012, a porté création du Centre de renseignement financier, qui est chargé de dépister le produit du crime et les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Au titre de la loi contre la traite d'êtres humains, il a été créé un comité consultatif qui a pour mission de coordonner les mesures prises par les principales entités intéressées. De même, au titre de la loi sur la lutte contre la corruption et la criminalité économique, il a été créé une commission d'éthique et de lutte contre la corruption. Il a été également adopté d'autres lois destinées à protéger les victimes de la traite d'êtres humains, les témoins et les lanceurs d'alerte.

78. En dépit de ces efforts, des difficultés subsistent. Le Gouvernement a investi lourdement dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ce qui a eu pour effet de réduire les ressources affectées au développement national, pourtant si nécessaires. Les trafiquants d'êtres humains et de drogue profitent de la porosité des frontières du pays, et la prolifération d'armes légères continue de favoriser les activités des terroristes et d'entretenir l'insécurité. L'océan Indien sert de plus en plus de zone de transit aux réseaux criminels trafiquant des drogues telles que l'héroïne et les nouvelles substances psychoactives. Le commerce illicite de ressources environnementales et d'espèces sauvages, en particulier d'ivoire et de cornes de rhinocéros, a porté atteinte à la biodiversité et décimé et mis en danger certaines populations d'espèces sauvages.

79. Le Gouvernement kényan souligne l'importance de la coopération sous-régionale, régionale et internationale, sous forme d'échanges d'informations, d'enquêtes conjointes, d'entraide juridique et d'extradition, pour le règlement des problèmes affectant les pays de transit. L'aide de l'ONUDC et d'autres partenaires a sensiblement renforcé la capacité nationale de lutter contre le trafic illicite le long des frontières et aux points d'entrée et de faire face au trafic de drogue et aux autres activités criminelles

transnationales organisées. La communauté internationale doit intensifier la mobilisation des ressources nécessaires à la prestation d'une assistance technique et au renforcement des capacités, en particulier à l'intention des pays en développement.

80. **M^{me} Sabja** (État plurinational de Bolivie) dit que son pays est parvenu à l'autonomie politique et financière dans sa lutte contre le trafic de drogue, montrant ainsi qu'il est possible de combattre ce trafic à l'aide de ses propres ressources financières dans le cadre de ses obligations internationales, sans conditions, choix imposés ni bases militaires, indépendamment de la Drug Enforcement Administration des États-Unis et sans partager la responsabilité de son action avec certains pays consommateurs de drogues.

81. La surface des terres consacrées à la culture de la coca en Bolivie, qui, selon l'ONUDC, a été réduite de 35 % entre 2011 et 2015 et ramenée à un total de 20 200 hectares, est à son niveau le plus bas depuis 10 ans. Cette réduction, la plus importante de la région, a été atteinte dans le plein respect des droits de l'homme et de l'environnement et sans effusion de sang, grâce au dialogue et à une démarche consultative, après délimitation des zones de culture légales de la coca, sans recourir à des fumigants ou à des produits chimiques et avec la participation des producteurs de coca eux-mêmes. Ces 10 dernières années, sous la présidence d'Evo Morales, les saisies de cocaïne dans le pays ont triplé. En 2016, 121 tonnes de drogues ont été saisies dans le cadre de 7 000 opérations. En dépit de ces résultats tangibles et de la reconnaissance par la communauté internationale des efforts que déploie le pays pour combattre le trafic de drogue, le Gouvernement des États-Unis a critiqué ces efforts, pour des raisons purement politiques n'ayant aucun lien avec la question.

82. Au dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, les dirigeants ont condamné vigoureusement les mesures prises par les États-Unis au titre d'une loi de 2015 sur le trafic transnational de drogue prévoyant l'application de mesures extraterritoriales, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Mâcher les feuilles de coca est une pratique ancestrale des peuples autochtones de l'Amazonie et fait partie de l'histoire et de l'identité culturelle de la Bolivie. Afin de défendre cette tradition, le Gouvernement cherche à coopérer sur les plans multilatéral et bilatéral avec des

organisations et des États amis qui respectent la souveraineté du pays et les droits de l'homme. Il réitère sa ferme volonté politique de lutter contre le trafic de drogue, d'éliminer les plantations illicites de coca et d'appliquer les mesures énoncées dans la Déclaration politique et le Plan d'action mondial.

83. **M. Qassem Agha** (République arabe syrienne) dit que son pays est en proie à des crimes atroces et à un terrorisme cruel et inhumain, fondé sur une idéologie wahhabite extrémiste qui glorifie le meurtre d'enfants, de femmes et de personnes âgées et rejette les idéologies équilibrées. Cette idéologie, qui constitue une violation du droit, est appuyée par un groupe de criminels armés qui ont été formés et protégés par des États Membres de l'ONU prétendant se soucier des intérêts de la Syrie. Ces groupes de terroristes se livrent à de nombreuses activités criminelles, dont la traite de personnes, des massacres de civils non armés et l'esclavage de femmes et d'enfants. Ils prennent pour cibles les intellectuels et les chefs religieux et détruisent et pillent systématiquement le patrimoine culturel syrien. L'archéologue Khaled al-Asaad a été assassiné après que l'État islamique en Iraq et au Levant (Daech) a détruit le temple de Palmyre, crime culturel qui reflète son idéologie terroriste et celle du Front el-Nosra, qui détruit des églises et des monuments historiques pour faire table rase du passé et terroriser des innocents. Les terroristes responsables de la destruction de monuments en Iraq et en Syrie, ainsi que les intermédiaires turcs qui facilitent la vente des biens pillés sur les marchés européens, doivent être punis. L'intervenant appelle les États qui appuient les mercenaires à respecter les obligations qui sont les leurs au titre du droit international et à donner suite aux résolutions 1624 (2005), 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité en surveillant efficacement leurs frontières et en empêchant la fourniture d'un appui financier à ces criminels sanguinaires.

84. Le terrorisme est un crime qui a des répercussions sur tous les pays mais le plus monstrueux des crimes est celui qui est commis par les États qui ouvrent leurs frontières aux terroristes et leur fournissent un appui financier et des armes. L'aide humanitaire en provenance d'Europe, d'Australie et d'autres États sert même à leur faire parvenir des armes. Les Syriens se trouvant sous le joug de ces djihadistes fuient massivement leurs fatwas

irrationnelles, qui jouent un rôle important dans la criminalité organisée, la traite d'êtres humains, la criminalité transnationale et le trafic d'organes aux frontières. La situation humanitaire de centaines de familles les a rendus vulnérables à ces crimes commis sous le couvert de l'aide humanitaire, tandis que les pays voisins de la Syrie restaient étrangement silencieux.

85. **L'Archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que le Saint-Siège partage sans réserve la détermination de la communauté internationale de régler le problème mondial de la drogue et de promouvoir activement une société exempte d'abus de drogue, dans laquelle tous pourraient mener une vie saine, jouir de la paix et vivre en harmonie les uns avec les autres. Le trafic et la production de drogue obéissent aux lois de l'offre et de la demande; il y a un trafic de drogue parce qu'il y a un marché lucratif de la drogue créé par des individus qui en sont dépendants. Prévenir et combattre la consommation de drogue est indispensable pour prévenir et combattre sa production et son trafic. Le Saint-Siège s'oppose à la légalisation de la consommation de drogue comme moyen de combattre la toxicomanie. La lutte contre la drogue devrait s'appuyer sur les principes fondamentaux que sont le respect de la dignité humaine, la primauté de la prévention et le rôle protecteur de la famille en ce qui concerne tant la prévention que le traitement de la toxicomanie.

86. Le respect de la dignité humaine de chaque personne doit être au cœur de toute stratégie internationale de contrôle des drogues et de prévention du crime. Les toxicomanes doivent être traités avec compassion et compréhension. De nombreuses organisations et ordres religieux catholiques sont actifs dans les domaines de la prévention et de la réadaptation. La prévention commence en aidant les enfants et les jeunes à rejeter la tentation de la félicité illusoire que procure la consommation de drogue et à résister à l'attrait de l'argent facile tiré du trafic de drogue.

87. La souffrance d'un toxicomane concerne la famille et la société dans son ensemble. Le Saint-Siège souligne l'importance de la famille comme pièce maîtresse des stratégies de prévention, de traitement, de réadaptation, de réinsertion et de santé. L'abus de drogues illicites détruit le tissu social des familles des toxicomanes et aboutit finalement à déstabiliser la société civile. De plus, le Saint-Siège appuie les

programmes visant à prévenir les facteurs de risque en renforçant les capacités des parents de s'occuper de leurs enfants.

88. **M. Barkan** (Israël) dit que les besoins et les problèmes particuliers des femmes confrontées à l'abus des drogues sont souvent méconnus, la plupart des toxicomanes étant des hommes. L'adoption d'une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes est donc indispensable pour que le traitement de la toxicomanie donne de bons résultats; le document final de la session extraordinaire a d'ailleurs appelé à l'intégration systématique de perspectives de genre dans les politiques et programmes relatifs à la drogue. En Israël, des services de soins ont été créés spécialement pour les femmes, vu que la guérison dans des services accueillant des toxicomanes des deux sexes peut se révéler difficile pour celles d'entre elles qui ont été victimes d'abus sexuels, de violence et de traumatismes. Le traitement complet utilisé prévoit un appui et des conseils psychologiques, des thérapies familiales et de groupe et d'autres outils permettant aux intéressées de faire face aux problèmes de leur sexe, tels que la prostitution et la maternité. Les services de soins veillent à créer des espaces où les patientes ont la possibilité de travailler, de s'adonner à des activités récréatives et de recevoir un traitement à l'écart des hommes. De plus, divers établissements de soins ont été créés à l'intention des jeunes femmes et des filles, dont un centre de soins ambulatoires, une résidence, des dispensaires spécialisés, des centres de convalescence, des programmes de réduction des méfaits de la drogue et des unités de sevrage ambulatoire.

89. Israël entend faire part de ses données d'expérience à d'autres pays. En partenariat avec l'organisme national israélien chargé de la lutte contre la drogue et l'ONUDC, l'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement, qui relève du Ministère israélien des affaires étrangères, a accueilli des cours relatifs à l'alcool et à la drogue. Le cours le plus récent portait sur les politiques et programmes relatifs aux questions de genre. L'intégration d'une perspective de genre dans la lutte contre l'abus des drogues est indispensable pour assurer l'égalité des femmes avec les hommes. Les femmes abusant des drogues sont plus vulnérables et davantage stigmatisées socialement, tendent à être moins nombreuses à se soumettre à un traitement et ont

moins de possibilités de demander de l'aide et de se réinsérer socialement.

90. **M^{me} Naeem** (Maldives) dit que la mondialisation, les technologies de l'information, les voyages internationaux et les entreprises transnationales ont fait progresser la lutte internationale contre la criminalité transnationale organisée mais ont également donné aux criminels une plus grande latitude d'action et la possibilité d'étendre leurs zones d'opération.

91. La criminalité organisée, telle que le trafic de drogue, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, constitue une menace constante pour les Maldives, état insulaire géographiquement dispersé se trouvant sur un des principaux itinéraires maritimes commerciaux. En leur qualité de partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, les Maldives ont pris un certain nombre de mesures importantes aux fins de leur application. Le Gouvernement a adopté des lois visant à donner aux autorités chargées de l'application des lois les moyens de combattre efficacement la traite des personnes, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le centre antiterroriste national, créé en 2016, a été désigné comme le pivot de la coordination de la lutte antiterroriste. La stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent s'appuie sur l'enseignement d'un islam modéré et progressiste, l'autonomisation des femmes et des jeunes et une action préventive plus poussée des autorités chargées de l'application des lois et des organismes publics concernés. Protéger l'industrie touristique et les touristes des attentats terroristes est aussi une préoccupation de premier plan et des programmes visant à accroître la sécurité des cibles faciles et à renforcer les mécanismes d'intervention sont déjà en cours d'exécution.

92. Les mesures adoptées au seul niveau national n'ont pas permis au Gouvernement de combattre efficacement la criminalité. La loi sur l'entraide juridique en matière pénale, promulguée en 2014, permet aux Maldives de solliciter d'autres États et d'organisations internationales une aide juridique dans les affaires pénales, notamment celles liées à la criminalité organisée, ou de la leur fournir.

93. En l'absence d'un système de justice pénale équitable, transparent et efficace, la lutte contre la

criminalité reste sans effet. Un code complet de procédure pénale a été promulgué en 2016, qui garantit le droit à un procès équitable par un tribunal compétent, indépendant et impartial, un accès égal à la justice avec des garanties d'une procédure régulière et le droit de consulter un avocat et un interprète en cas de besoin. Les politiques et lois nationales de contrôle des drogues, qui reposent sur les principes des droits de l'homme et sur la ferme conviction qu'il est nécessaire d'édifier des sociétés plus sûres et justes, non seulement prévoient des mesures rigoureuses de lutte contre le trafic de drogue, mais aussi mettent fortement l'accent sur la réinsertion sociale des personnes dépendantes des drogues.

94. **M. Li Zhiqiang** (Chine) dit que les États doivent appliquer efficacement la Déclaration de Doha faite au treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale et redoubler d'efforts pour faire face aux nouvelles formes de criminalité, telles que la cybercriminalité et la fraude téléphonique transnationale. Le Gouvernement chinois aide le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale à s'acquitter de son mandat et à étudier activement la possibilité d'élaborer, dans le cadre de l'ONU, un instrument juridique international de lutte contre la cybercriminalité. Il appuie par ailleurs l'action visant à réprimer les infractions relatives aux espèces sauvages et au trafic illicite de biens culturels.

95. Les États doivent adopter une politique de tolérance zéro contre la corruption, appliquer efficacement la Convention contre la corruption, renforcer la coopération et l'assistance bilatérales et multilatérales, lever les obstacles politiques et juridiques à l'arrestation des fugitifs et au recouvrement des biens mal acquis au-delà des frontières nationales et refuser de devenir des refuges pour les personnes corrompues et leurs avoirs. Le mécanisme d'examen de la Convention est utile pour en promouvoir l'application, échanger des données d'expérience et renforcer les capacités. Lors du deuxième cycle d'examen, toutes les parties devraient suivre strictement les principes et les règles régissant ce mécanisme, notamment le respect de la souveraineté des États parties et la non-ingérence dans les affaires nationales. Bien que les organisations non gouvernementales aient un rôle à jouer au niveau national, le mécanisme d'examen devrait demeurer un

processus intergouvernemental. En sa qualité de Président du Groupe des 20 (G-20), la Chine a plaidé en faveur des Principes de haut niveau du G-20 sur la coopération relative aux personnes recherchées pour corruption et au recouvrement d'avoirs et en faveur du Plan d'action anticorruption du G-20 pour la période 2017-2018.

96. La Chine attend avec intérêt la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Les États devraient prendre des mesures rigoureuses pour appliquer la Convention et se servir de celle-ci comme base juridique de l'aide judiciaire, de l'extradition et de la coopération dans les affaires de recouvrement d'avoirs mal acquis. Un mécanisme approprié d'examen de l'application de la Convention est nécessaire, et son modèle, ses principes et l'expérience qu'il permet d'acquérir devraient servir de référence. Le mécanisme d'examen devrait aussi conserver le caractère intergouvernemental, non intrusif et non répressif des autres examens et porter prioritairement sur la coopération internationale, le recouvrement d'avoirs et l'assistance technique.

97. Au cours des prochaines années, la communauté internationale devrait axer son action relative au contrôle des drogues sur l'application du document final de la session extraordinaire. Le Gouvernement chinois appuie le système international de contrôle des drogues fondé sur les trois conventions internationales pertinentes et s'oppose à la légalisation des drogues de quelque façon que ce soit. Il appuie aussi les travaux de la Commission des stupéfiants, de l'ONUDC et de l'OICS. Les politiques de contrôle des drogues devraient non seulement défendre et promouvoir les droits de l'homme mais aussi tenir compte de la paix et de la sécurité, du bien-être et des intérêts communs de la société dans son ensemble. Les États sont en droit de formuler ces politiques, y compris les politiques de justice pénale, de la façon convenant le mieux à leur situation nationale propre.

98. **M. Lambertini** (Italie) dit que la communauté internationale reconnaît qu'une prévention du crime et une justice pénale efficaces sont indispensables à la paix et au développement et à l'exercice des droits de l'homme. Il est dit, dans les déclarations et dans les documents directeurs, que des mesures de défense des droits de l'homme devraient compléter les mesures de lutte contre les activités criminelles, qui accroissent les tensions, accentuent les divisions au détriment des

moins fortunés, ponctionnent les ressources publiques et violent les libertés et les droits fondamentaux.

99. L'Italie facilitera à nouveau l'adoption de la résolution concernant la prévention du crime et la justice pénale afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. En 2015, elle a travaillé en coordination avec la Jordanie à l'exécution d'un projet visant à protéger le patrimoine culturel et a constaté qu'il restait beaucoup à faire pour transformer les résolutions adoptées par la communauté internationale en mesures concrètes, coordonnées et efficaces. On peut relever des insuffisances similaires dans la lutte contre la traite des personnes, le trafic de drogue, le commerce des armes, la propagande terroriste et le recrutement et l'exploitations sexuelle des enfants, des jeunes et des femmes. Les contributions des États Membres aideront à améliorer la résolution et à faire en sorte qu'elle permette de mieux définir les mesures à prendre pour réprimer les activités illégales, en tenant compte des travaux récents menés par les organismes siégeant à Vienne et à Genève, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et la session extraordinaire.

La séance est levée à 13 h 5.